



---

# Programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle (Stabi3eGov)

Rapport sur l'affectation des moyens de la tranche 1 du train de mesures I «projets prioritaires»

## **A propos du présent rapport**

Le présent rapport renseigne sur l'attribution des moyens financiers de la tranche 1 du train de mesures I «projets prioritaires» relevant du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.

# Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2 Demandes déposées pour la tranche 1</b> .....	<b>5</b>
<b>3 Evaluation des demandes déposées</b> .....	<b>6</b>
3.1 Critères d'évaluation.....	6
3.1.1 Contexte.....	6
3.1.2 Critères de conformité .....	6
3.1.3 Critères de qualification .....	6
<b>4 Résultats de l'évaluation</b> .....	<b>7</b>
<b>5 Décision</b> .....	<b>8</b>
5.1 Acceptation .....	8
5.2 Refus.....	9
5.3 Consolidation et remaniement .....	10
<b>6 Conclusion relative à la tranche 1</b> .....	<b>12</b>
<b>7 Perspectives</b> .....	<b>13</b>
7.1 Demandes acceptées.....	13
7.2 Demandes refusées .....	13
7.3 Préparation de la tranche 2 .....	13

# 1 Introduction

Le 17 juin 2009, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle<sup>1</sup>. Suite à cette décision, le Parlement a approuvé, le 25 septembre 2009, la loi fédérale sur des mesures de stabilisation conjoncturelle temporaires dans les domaines du marché du travail, des technologies de l'information et de la communication et du pouvoir d'achat<sup>2</sup>. Ces mesures prévoient notamment d'allouer 4 millions de francs au soutien et à l'accélération des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration, placés sous la responsabilité du Secrétariat général du DFF (USIC). Le comité de pilotage cyberadministration Suisse a approuvé le plan de mise en œuvre correspondant en décembre 2009<sup>3</sup>.

Ce plan de mise en œuvre comprend deux trains de mesures, baptisés respectivement «projets prioritaires» (train de mesures I) et «pool de ressources (train de mesures II). Les organisations chef de file en charge de projets prioritaires ainsi que les cantons, villes et communes ont la possibilité, en vertu de ces deux trains de mesures, de déposer des demandes de soutien pour leurs projets de cyberadministration auprès de la direction opérationnelle cyberadministration Suisse. Selon le plan de mise en œuvre, 3 millions de francs sont réservés au train de mesures I et 0,8 million au train de mesures II. Le solde de 0,2 million de francs est alloué à la direction opérationnelle pour ses activités de soutien de la mise en œuvre.

Le train de mesures I vise à promouvoir de manière ciblée la fourniture des prestations et la réalisation des pré-requis définis dans le catalogue des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration. L'accent doit être mis en particulier sur l'accélération de la réalisation des projets et sur la suppression des blocages. Le soutien est accordé sous forme de contributions financières aux organisations chef de file, moyennant la conclusion d'un accord entre ces dernières et la direction opérationnelle.

L'affectation des moyens financiers (3 millions de francs) aux projets concrets est assurée par la direction opérationnelle cyberadministration Suisse en trois tranches:

	Délai de dépôt de la demande	Part attendue du montant total réservé au train de mesures I	
Tranche 1	31.01.2010	25 %	CHF 750 000.–
Tranche 2	30.04.2010	50 %	CHF 1 500 000.–
Tranche 3	31.08.2010	25 %	CHF 750 000.–
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>CHF 3 000 000.–</b>

<sup>1</sup> <http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=27480>

<sup>2</sup> <http://www.admin.ch/ch/f/as/2009/5043.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.egovernment.ch/stabi3egov>

Les organisations chef de file avaient jusqu'au 31 janvier 2010 pour déposer leurs demandes relatives à la première tranche.

## 2 Demandes déposées pour la tranche 1

La direction opérationnelle cyberadministration Suisse a reçu **17 demandes** au titre de la tranche 1 du train de mesures I. Le total des moyens ainsi sollicités dépasse **6,3 millions de francs**.

La première tâche de la direction opérationnelle a consisté à vérifier la validité de chaque demande sur le plan formel. Aucune n'a dû être rejetée pour des questions de forme.

Demande n°	Projet prioritaire	Organisation demandeuse	Description succincte
1	?	Groupe de travail CSI plateformes de données cantonales	Adaptation du document et du langage XML Schema du standard eCH-0103 Echange de données entre registre des habitants et plateforme cantonale via sedex
2	B1.12	Groupe spécialisé eCH données objet	Constitution du nouveau groupe spécialisé eCH données objet, élaboration des standards centraux et tests
3	B1.03	Chancellerie fédérale	P1: Référence eGov P2: concept d'organisation P3: terminologie des standards eCH P4: projet pilote BPM P5: plateforme communautaire BPM
4	B2.06	Groupe spécialisé eCH IAM	Modèle d'architecture IAM
5	B2.06	Groupe spécialisé eCH IAM	Concept d'organisation IAM
6	A1.16	Office fédéral de l'agriculture (OFAG)	Constitution d'un nouveau groupe spécialisé eCH données agricoles, y compris premiers standards
7	B2.04	SECO	Mise en place de l'infrastructure du service de formulaires électroniques
8	A1.18	Office fédéral de la justice, unité Informatique	Exploitation pilote, développement et préparation de l'adoption définitive de l'interface Infostar - CdH
9	B2.06	Groupe spécialisé eCH IAM	Pilote d'une infrastructure de base IAM pour cantons et communes, cybersanté y compris SuisseID et premières solutions pilotes
10	?	Département «Bau, Verkehr und Umwelt» du canton d'Argovie	Plan directeur en ligne, canton d'Argovie
11	A1.02 & B1.08	Association swissdec	Développement en matière de données d'entreprise et salariales avec IAM et de signature électronique pour entreprises
12	B1.11	Groupe spécialisé eCH Records Management GEVER	Jeu d'outils destinés au standard eCH interface de cyberadministration pour dossiers et documents, incluant un simulateur et un programme de traitement
13	A2.05	Groupe de travail Informatique des villes et des communes de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI)	Concept relatif au projet de cartes de parking, y compris analyse de la situation, feuille de route, mise en œuvre à long terme et communication
14	A1.12	Association suisse des contrôles des habitants (ASCH)	Concept relatif au projet d'annonce de changements d'adresse, arrivées et départs, y compris l'évaluation, une plateforme type et les interfaces avec des tiers
15	A2.01	Administration fédérale des contributions	Concept de registre en relation avec la SuisseID, l'intégration de systèmes ERP et l'IDE

16	A1.17	Organisation de projet eGRIS	Portail de renseignements pilote eGRIX
17	A1.06	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Extension de la solution du canton de Vaud moyennant une traduction en allemand et l'adaptation de la licence en licence GPL

## 3 Evaluation des demandes déposées

### 3.1 Critères d'évaluation

#### 3.1.1 Contexte

Les critères d'affectation des moyens prévus pour le train de mesures 1 (projets prioritaires) du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle découlent directement des éléments suivants:

1. Objectifs de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle
2. Stratégie suisse de cyberadministration et convention-cadre afférente
3. Plan de mise en œuvre du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle

#### 3.1.2 Critères de conformité

Les quatre critères de conformité (A) ci-après doivent obligatoirement être remplis.

1. Conformité avec les objectifs des mesures de stabilisation
2. Conformité avec les objectifs de la stratégie suisse de cyberadministration
3. Demande déposée par une organisations chefs de file (ou sur mandat de cette dernière)
4. Projet s'inscrivant dans le champ d'application d'un projet prioritaire

Chaque critère est évalué sous la forme **rempli** (1) ou **non rempli** (0). Si un des critères de conformité n'est pas rempli ou ne l'est que partiellement, la demande est refusée.

#### 3.1.3 Critères de qualification

Les critères de qualification (B) ci-après s'appliquent compte tenu de leur pondération et servent à fixer des priorités aux fins de l'affectation des moyens. Ils ne doivent pas obligatoirement être remplis, leur fonction principale étant de permettre d'évaluer les demandes et de sélectionner celles qui seront soutenues. L'évaluation se fonde sur l'attribution de points entiers:

- |   |                      |                 |
|---|----------------------|-----------------|
| 0 | non rempli           | (< 50 %)        |
| 1 | partiellement rempli | (> 50 % - 99 %) |
| 2 | entièrement rempli   | (= 100 %)       |

Un point supplémentaire peut être accordé à titre exceptionnel lorsqu'il s'agit d'un projet exemplaire, pouvant servir de modèle.

L'évaluation obtenue est multipliée par le facteur de pondération du critère concerné.

	<b>Critère</b>	<b>Pondération</b>
1.	Soutien de la <b>phase de démarrage et de conception</b> du projet prioritaire concerné	x10
2.	<b>Débloqué</b> : la contribution va accélérer sensiblement ou débloquer le projet prioritaire concerné. Le gain de temps en résultant doit être d'au moins un an.	x5
3.	La durabilité de l'engagement des moyens est clairement établie. La poursuite du projet est assurée et <b>l'exploitation garantie après 2010</b> .	x5
4.	<b>Durabilité</b> : l'engagement des moyens favorise la réalisation de pré-requis dont profiteront d'autres projets prioritaires.	x5
5.	L'engagement des moyens à des <b>répercussions sur l'extérieur</b> . En d'autres termes, l'économie ou une grande partie de la population peuvent en percevoir directement les effets.	x2
6.	<b>Interopérabilité</b> : la solution est applicable ou reproductible dans tout le pays (diffusion aux cantons et aux communes).	x5
7.	L'engagement des moyens est <b>SMART</b> <sup>4</sup> . Cette qualité doit ressortir clairement de la demande.	x2
8.	L'engagement des moyens est <b>documenté en toute transparence</b> .	x2
9.	L'engagement des moyens dégage un <b>ROI</b> <sup>5</sup> .	x2
10.	L' <b>utilité</b> de l'engagement des moyens est démontrable et compréhensible.	x2
11.	Sans soutien, le projet ne peut pas être réalisé.	x2
12.	Le projet bénéficie d'un large <b>soutien/acceptation</b> .	x2

## 4 Résultats de l'évaluation

Les résultats détaillés de l'évaluation des demandes sont consultables sur demande auprès de la direction opérationnelle cyberadministration Suisse.

<sup>4</sup> SMART est l'acronyme de «Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini». Il s'agit de critères utilisés dans le domaine de la gestion de projet pour définir des objectifs non ambigus dans le cadre d'un accord sur les objectifs.

<sup>5</sup> Le ROI (*return on investment*) ou, en français, le rendement du capital investi correspond au rapport entre la plus-value attendue d'un investissement et son coût. Si les coûts d'investissement sont donnés, il est possible de déterminer quel sera le résultat total intéressant en termes d'économie d'entreprise à une date déterminée.

## 5 Décision

### 5.1 Acceptation

Compte tenu des résultats de l'évaluation des projets effectuée à la lumière des critères de conformité et des critères de qualification définis plus haut, la direction opérationnelle a accepté les demandes ci-dessous. Les requérants en ont été informés par courriel le 4 mars 2010.

<b>Demande n°</b>	<b>Projet prioritaire</b>	<b>Description succincte</b>	<b>Justification</b>	<b>Montant</b>
2	B1.12	Constitution du nouveau groupe spécialisé eCH données objet, élaboration des standards centraux et tests	La demande remplit tous les critères de conformité et obtient également une bonne évaluation en ce qui concerne les critères de qualification. Le but est notamment de soutenir les projets en phase de démarrage et de conception, afin de créer une dynamique favorisant leur continuation. Les fonds alloués vont contribuer de manière significative à l'avancement du projet.	100 000.00
6	A1.16	Constitution d'un nouveau groupe spécialisé eCH données agricoles, y compris premiers standards	La demande remplit bien les principaux critères d'affectation des moyens. La question de la place au sein du projet général des tâches pour lesquelles le soutien était demandé a pu être clarifiée. Les impulsions directes que ce projet devrait donner, notamment dans le secteur privé, ont contribué à l'acceptation de la demande.	170 000.00
13	A2.05	Concept relatif au projet de cartes de parking, y compris analyse de la situation, feuille de route, mise en œuvre à long terme et communication	La demande remplit tous les critères de conformité et obtient également une bonne évaluation en ce qui concerne les critères de qualification. Le but est notamment de soutenir les projets en phase de démarrage et de conception, afin de créer une dynamique favorisant leur continuation. Les fonds alloués vont contribuer de manière significative à l'avancement du projet.	110 000.00
14	A1.12	Concept relatif au projet d'annonce de changements d'adresse, arrivées et départs, y compris l'évaluation, une plateforme type et les interfaces avec des tiers	La demande remplit tous les critères de conformité et obtient également une bonne évaluation en ce qui concerne les critères de qualification. Le but est notamment de soutenir les projets en phase de démarrage et de conception, afin de créer une dynamique favorisant leur continuation. Les fonds alloués vont contribuer de manière significative à l'avancement du projet.	265 500.00
<b>Total</b>				<b>645 500.00</b>

La direction opérationnelle va conclure avec chaque requérant un accord sur les prestations à fournir et sur leur indemnisation ainsi que sur l'établissement de rapports.

## 5.2 Refus

Compte tenu des résultats de l'évaluation des projets effectuée à la lumière des critères de conformité et des critères de qualification définis plus haut, la direction opérationnelle a dû refuser les demandes ci-dessous dans la forme où elles ont été présentées. Les requérants en ont été informés par courriel le 4 mars 2010.

Demande n°	Projet prioritaire	Description succincte	Justification
1	?	Adaptation du document et du langage XML Schema du standard eCH-0103 Echange de données entre registre des habitants et plateforme cantonale via sedex	Les critères de conformité veulent notamment que la demande soit déposée par une organisations chefs de file et que son contenu s'inscrive matériellement dans le champ d'application d'un projet figurant au catalogue des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration. Cette demande ne remplit aucun de ces deux critères.
8	A1.18	Exploitation pilote, développement et préparation de l'adoption définitive de l'interface Infostar - CdH	La demande inclut des objectifs effectivement poursuivis par la stratégie suisse de cyberadministration et il en a été dûment tenu compte lors de l'évaluation. Toutefois, elle ne met pas assez clairement en évidence les liens avec le projet général, ni les objectifs et les répercussions sur l'extérieur du projet proposé.
10	?	Plan directeur en ligne, canton d'Argovie	Les critères de conformité à remplir pour bénéficier d'un soutien veulent notamment que la demande soit déposée par une organisations chefs de file et que son contenu s'inscrive matériellement dans le champ d'application d'un projet figurant au catalogue des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration. Cette demande ne remplit aucun de ces deux critères. De plus, elle n'indique pas dans quelle mesure les résultats visés satisfont aux exigences d'interopérabilité définies dans la stratégie de cyberadministration, ni si l'application ou la plateforme mise en place sera de type propriétaire. Si c'était le cas, elle ne pourrait être diffusée dans toute la Suisse que moyennant d'importantes adaptations.
11	A1.02 & B1.08	Développement en matière de données d'entreprise et salariales avec IAM et de signature électronique pour entreprises	Le projet remplit certes tous les critères de conformité et obtient également de bonnes notes en ce qui concerne les critères de qualification, mais l'aide financière sollicitée dépasse de loin les possibilités, notamment pour la tranche 1. De plus, plusieurs demandes concernant des projets IAM (en particulier en relation avec le projet SuisseID) ont été déposées et il est donc nécessaire de mieux les coordonner.
12	B1.11	Jeu d'outils destinés au standard eCH interface de cyberadministration pour dossiers et documents, incluant un simulateur et un programme de traitement	La demande ne met pas assez en évidence le contexte général, ni le but poursuivi avec les moyens sollicités. De plus, on n'y trouve aucun renseignement sur la demande en matière de simulateur et de programme de traitement: comment et par qui seront utilisés ces outils?

15	A2.01	Concept de registre en relation avec la SuisseID, l'intégration de systèmes ERP et l'IDE	La demande remplit les critères de conformité et obtient une évaluation dans la moyenne en ce qui concerne les critères de qualification. Toutefois, elle n'indique pas clairement comment les objets de livraison se rattachent au projet général INSIEME, ni quelles relations de dépendance peuvent en résulter. La demande manque aussi de clarté quant aux raisons pour lesquelles les objets de livraison ne peuvent pas être développés dans le cadre du projet général INSIEME. Il y a donc lieu de clarifier ces questions avant toute affectation éventuelle à ce projet de moyens financiers provenant de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.
16	A1.17	Portail de renseignements pilote eGRIX	Le projet remplit certes tous les critères de conformité et obtient également de bonnes notes en ce qui concerne les critères de qualification, mais l'aide financière sollicitée dépasse de loin les possibilités, notamment pour la tranche 1.
17	A1.06	Extension de la solution du canton de Vaud moyennant une traduction en allemand et l'adaptation de la licence en licence GPL	Parmi les priorités du train de mesures I figurent le soutien de la phase de démarrage et de conception des projets ainsi que la promotion d'activités qui soient utiles également à d'autres acteurs de la cyberadministration. Cette demande ne répond pas à ces priorités. De plus, il est difficile de situer les prestations proposées dans un contexte général (concept global).

S'ils le souhaitent, les requérants peuvent représenter leur demande opportunément remaniée dans les délais prévus pour les tranches 2 ou 3.

### 5.3 Consolidation et remaniement

Plusieurs demandes ont été déposées dans les domaines «IAM» (*identity and access management*) et «Reference eGov». La direction opérationnelle considère qu'il s'agit-là de thèmes clés aux fins de la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration et qu'il convient par conséquent de les promouvoir à la faveur du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Toutefois, pour pouvoir être prises en considération, les demandes de soutien relatives à ces thèmes doivent être remaniées et, en particulier, coordonnées et consolidées. A cet effet, la direction opérationnelle cyberadministration Suisse a proposé aux requérants de participer à un atelier de travail avec les partenaires impliqués. Elle est prête à assurer l'organisation et le suivi de tels ateliers, ainsi qu'elle en a informé les requérants par courriel le 4 mars 2010.

Demande n°	Projet prioritaire	Description succincte	Justification
3	B1.03	P1: Reference eGov P2: concept d'organisation P3: terminologie des standards eCH P4: projet pilote BPM P5: plateforme communautaire BPM	La demande comprend des mesures qui ne s'inscrivent pas directement dans le champ d'application d'un projet prioritaire. De plus, elle n'indique pas clairement quels objectifs concrets doivent être atteints pour fin 2010, ni comment le financement des mesures sera assuré à partir de 2011. Enfin, il est indispensable de coordonner cette demande avec celle du SECO (n° 7).

4	B2.06	Modèle d'architecture IAM	Plusieurs demandes concernant des projets IAM (en particulier en relation avec le projet SuisseID) ont été déposées, d'où la nécessité de les coordonner. Il y a lieu en outre de clarifier la question des fournisseurs de prestations.
5	B2.06	Concept d'organisation IAM	Plusieurs demandes concernant des projets IAM (en particulier en relation avec le projet SuisseID) ont été déposées, d'où la nécessité de les coordonner. Il y a lieu en outre de clarifier la question des fournisseurs de prestations.
7	B2.04	Mise en place de l'infrastructure du service de formulaires électroniques	Ce projet s'inscrit parfaitement dans la ligne de la stratégie suisse de cyberadministration. Toutefois, ni son acceptation à l'échelle nationale, ni la future organisation responsable ne ressortent clairement de la demande. Il faut en outre non seulement examiner de plus près les rapports avec les autres projets prioritaires, mais encore améliorer la coordination et clarifier les rôles, en particulier avec la Chancellerie fédérale.
9	B2.06	Pilote d'une infrastructure de base IAM pour cantons et communes, cybersanté y compris SuisseID et premières solutions pilotes	Plusieurs demandes concernant des projets IAM (en particulier en relation avec le projet SuisseID) ont été déposées, d'où la nécessité de les coordonner. Il y a lieu en outre de clarifier la question des fournisseurs de prestations.

Il est recommandé aux requérants de représenter leur demande opportunément remaniée dans le délai prévu pour la tranche 2 (ou 3).

## 6 Conclusions relatives à la tranche 1

Les moyens qui seraient nécessaires pour satisfaire toutes les demandes de soutien déposées au titre de la tranche 1 représentent un multiple de ceux à disposition. Compte tenu du contexte et des objectifs définis dans le plan de mise en œuvre, il n'a donc été possible de soutenir, pour l'essentiel, que les projets ne se trouvant pas encore en phase de conception.

Les thèmes «IAM» et «Reference eGov» se distinguent comme deux thèmes prioritaires pour la tranche 2. Les projets qui en dépendent sont typiquement des projets de réalisation de pré-requis, sur lesquels fonder d'autres projets de cyberadministration. Or l'utilité des projets de pré-requis s'étend certes à de nombreux et vastes domaines, mais n'est souvent perceptible qu'après une longue phase de réalisation et de déploiement. Il est donc difficile d'obtenir des parties prenantes et des utilisateurs potentiels qu'ils mettent à disposition les moyens nécessaires à leur réalisation avant la phase d'exploitation proprement dite.

Au reste, on a identifié des projets dont la réalisation serait nettement accélérée par l'affectation de moyens financiers supplémentaires. Ces financements pourraient être en partie amortis ultérieurement par la perception de taxes auprès des utilisateurs.

## **7 Perspectives**

### **7.1 Demandes acceptées**

En ce qui concerne les demandes acceptées, la prochaine étape consiste à conclure une convention de paiement avec les requérants et à mettre en place un système de controlling.

### **7.2 Demandes refusées**

Les discussions se poursuivent avec les requérants dont les demandes ont été refusées. C'est ainsi que deux ateliers consacrés respectivement aux thèmes «IAM» et «Reference eGov» ont déjà été organisés, le premier le 17 mars et le second le 18 mars 2010. La direction opérationnelle a pu non seulement y commenter les évaluations et leur justification, mais encore faire aux requérants des recommandations relatives à l'amélioration de leurs demandes.

### **7.3 Préparation de la tranche 2**

Les travaux de préparation de la tranche 2 vont bon train. On profite en particulier des enseignements tirés de la tranche 1 pour améliorer certains points de détail (p. ex. le formulaire de demande).

Le délai de dépôt des demandes relatives à la tranche 2 (1,5 million de francs) est fixé au 30 avril 2010.